

Motion des élus des personnels enseignants
Lycée Saint-John PERSE, Pau
CA du 24 novembre 2020

La liberté d'expression : l'enseigner c'est bien, la vivre, c'est mieux !

Nous avons été sidéré.e.s d'apprendre vendredi dernier, 20 novembre, que trois enseignants du lycée Mauriac à Bordeaux venaient de recevoir une lettre de la Rectrice afin de les avertir qu'elle initiait une procédure disciplinaire contre eux / elles à la suite de la mobilisation contre la passation des E3C il y a 9 mois. Le même jour, les enseignants, les parents et les élèves apprenaient que l'équipe de direction du lycée était débarquée pour être remplacée dès le lundi suivant.

Après les sanctions arbitraires prononcées par la Rectrice de Poitiers contre quatre enseignants du lycée de Melle, c'est au tour de la Rectrice de l'Académie de Bordeaux de s'en prendre à l'exercice du droit syndical.

Nous demandons simplement d'être respectés dans toutes les dimensions de notre métier ; de même que la liberté de caricaturer n'admet pas de limite, celle de revendiquer non plus. Les discours et les Grenelles ne suffisent pas, il faut des actes et sanctionner des enseignants pour leur expression publique (qui n'était en elle-même pas condamnable) est déjà une entrave à la démocratie que nous ne saurons accepter.

Nous souhaitons exprimer tout notre soutien à ces collègues et demandons l'abandon de toutes les poursuites à leur encontre.